



## Locataire qui ne veut pas payer le loyer

Par **Mimii**, le 17/06/2011 à 21:08

Bonjour,

Je vous écrit car la locataire ne veut pas payer le loyer, ou plutot elle ne peut pas car elle n'a aucune ressource mis a part les allocations, elle a 3 enfants à charge et ne travaille pas.

En période de Décembre cette femme recherchait un logement, mes parents ayant vu qu'elle avait 3 enfants l'avait aidé en lui faisant signer un papier disant qu'on l'heberge en contre partie le paiement du loyer et si elle ne peut pas payer qu'elle quitte la maison. Or aujourud'hui ca fait 4 mois qu'elle ne paie plus le loyer les mois précédent elle les régler avec difficulté c'est a dire toujours la moitié de l'argent. Donc au départ nous avons coupé l'eau et l'électricité car ce sont mes parents qui paient les charges et elle a donc payé la moitié..

Jusqu'a ce jour ou elle ne paie plus rien et que la totalité des sommes font qu'elle nous doit environ 5000 euros.

Que pouvons nous faire pour l'expulser car la elle vit toujours dans la maison. On avait bloqué la porte d'entrée mais elle a saisi la police qui a démonté la porte et la laissé entrer..

De plus elle veut porter plainte pour séquestration alors que nous n'avons pas de clefs et que lorsque nous avons bloqué la porte d'entrée celle ci etait déjà parti de la maison..

Nous avons besoin de conseil pour qu'elle se débrouille à payer la totalité du loyer et surtout à cette maison.

Merci

Par **Laure11**, le 17/06/2011 à 21:49

Il semblerait qu'un bail n'ait pas été signé ! D

Vous ne pouvez, ni l'expulser par vous-même, ni lui couper l'eau et l'électricité.

*[citation]Nous avons besoin de conseil pour qu'elle se débrouille à payer la totalité du loyer et surtout à cette maison.*

*[/citation]*

Si elle n'a que de faibles ressources, je ne vois vraiment pas comment vous pouvez la contraindre à régler les arriérés de loyers.

Contactez un avocat pour une expulsion. La procédure est longue et coûteuse.

Par **Mimii**, le **17/06/2011** à **22:07**

Le bail a été signé, tout a été fait sur papier.

Elle vit d'allocation et paie le loyer avec mais elle n'a pas envie de payer et se plaint lorsque nous avons signé le bail elle disait qu'elle travaillait, or elle ne fait rien et ne cherche pas non plus.

De plus nous non plus nous ne sommes pas des personnes aisés, mes parents ont été humains lorsqu'il lui ont donné cette chance d'avoir une maison mais elle en retour nous a menti et nous paie pas le loyer.

Mes parents connaissent la loi et savent qu'on ne peut l'expulser par eux même mais on voudrait connaître les démarches à suivre mon amie policière m'a dit de saisir le tribunal de grande instance et si il y a des avocats gratuits qui pourraient nous aider.

Et si l'histoire se passe au tribunal et que nous avons gain de cause comment le tribunal pourrait ordonner à cette femme de régler la totalité du loyer impayé?

Merci

Par **Domil**, le **17/06/2011** à **22:10**

Attention, vous vous permettez des choses contraire à la loi, et qui pourrait vous faire condamner en justice, vous n'avez aucun droit de vous faire justice vous-même !!  
Quand on fait les choses illégalement, ça finit souvent mal

[citation]En période de Décembre cette femme recherchait un logement, mes parents ayant vu qu'elle avait 3 enfants l'avait aidé en lui faisant signer un papier disant qu'on l'héberge en contre partie le paiement du loyer et si elle ne peut pas payer qu'elle quitte la maison.[/citation] donc elle a un bail verbal concernant ce logement. J'espère que vos parents ont déclaré ce locataire aux impôts

Le bail n'étant pas écrit :

- il ne comporte pas de clause résolutoire en cas d'impayés, donc vous ne pouvez pas obtenir de la justice son expulsion avant la fin du bail
- est une location vide, donc le bailleur a l'obligation de faire installer, à ses frais, un compteur ERDF et que le locataire prenne l'abonnement à son nom, à défaut, le bailleur n'a pas le droit de lui faire payer l'électricité

[citation]Donc au départ nous avons coupé l'eau et l'électricité[/citation] ça va plaire au juge, ça, des bailleurs de ce type

[citation]On avait bloqué la porte d'entrée mais elle a saisi la police qui a démonté la porte et la laissé entrer..[/citation] elle est totalement en droit de porter plainte contre vous

Si vous aviez fait les choses légalement, elle aurait pu avoir une allocation logement qui vous aurait été versée directement

Par **Mimii**, le **17/06/2011** à **22:22**

Oui, nous l'avons déclaré aux impôts, elle touche les allocations, nous n'avons rien fait d'illégal juste la porte bloquée en ayant fait justice nous même.

Mais la nous cherchons une solution, nous lui avons faire signer un contrat de logement etc... donc actuellement elle aurait le droit de rester dans notre maison sans payer

Par **Laure11**, le **18/06/2011** à **08:54**

[citation] *nous n'avons rien fait d'illégal juste la porte bloquée en ayant fait justice nous même* [/citation]

Tout ce que vos parents ont fait est illégal !!!

Le juge appréciera !!!

[citation] *Oui, nous l'avons déclaré aux impôts, elle touche les allocations* [/citation].

Vos parents ont-ils demandés à la CAF que l'allocation logement leur soit versée directement ?

Par **msnow**, le **25/11/2013** à **07:44**

bonjour, je suis actuellement dans la même situation : sauf que la personne nous la connaissons et que cela devait être provisoire 3mois....mais elle est devenue véritable parasite.

Comment s est finit votre histoire svp?